

## "Une Europe sociale en trompe-l'oeil" dans Le Monde diplomatique (Novembre 1997)

**Légende:** En novembre 1997, le mensuel français Le Monde diplomatique analyse les enjeux du Conseil européen extraordinaire de Luxembourg sur l'emploi des 20 et 21 novembre.

**Source:** Le Monde diplomatique. Novembre 1997, n° 524. Paris.

**Copyright:** (c) Le Monde diplomatique

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/"une\\_europe\\_sociale\\_en\\_trompe\\_l\\_oeil"\\_dans\\_le\\_monde\\_diplomatique\\_novembre\\_1997-fr-dfa82996-2473-4eba-acf1-0f9395362180.html](http://www.cvce.eu/obj/)

**Date de dernière mise à jour:** 18/09/2012

## Une Europe sociale en trompe-l'œil

BERNARD CASSEN

LE conseil européen extraordinaire du 21 novembre sur l'emploi constituera un bon test de l'orientation de la construction communautaire. Cette réunion avait été concédée à M. Lionel Jospin lors du conseil d'Amsterdam de juin dernier, en échange de son acceptation du pacte de stabilité budgétaire. Une rencontre sans obligation de résultat, en échange d'un engagement définitif de respecter l'orthodoxie budgétaire exigée par Bonn.

Sur le plan intérieur, le gouvernement français a néanmoins opté pour une démarche courageuse en annonçant son intention de parvenir à la semaine légale de travail de 35 heures en l'an 2000. Cette mesure, qui provoque des cris d'orfraie au sein du patronat et de l'opposition de droite, s'inscrit dans la lutte contre un chômage de fait affectant non pas trois millions de personnes, comme le rapportent les statistiques, mais bien 7 millions de "sans-emploi" ou de travailleurs à temps partiel contraint, selon un rapport dérangeant et enfin rendu public<sup>(1)</sup>. En Europe, le volontarisme de M. Jospin n'a jusqu'ici rencontré d'écho qu'en Italie, où le gouvernement de centre gauche de M. Romano Prodi, en échange du renouvellement du soutien du Parti de la refondation communiste, s'est lui aussi engagé sur les 35 heures en 2001.

AILLEURS, quand on parle de réduction du temps de travail, on veut dire "temps partiel", ce qui représente, par exemple, 37,3 % de la population active aux Pays-Bas, et conduit, dans ce pays comme au Royaume-Uni, à afficher des chiffres de chômage artificiellement dégonflés. Une réduction qui ne s'accompagne pas d'une baisse équivalente des salaires suscite au mieux de sérieuses réserves, au pis une franche réprobation de la plupart des gouvernements des Quinze, sans parler de la virulente hostilité des organisations patronales et des milieux financiers. Les "recettes" pour l'emploi mises en oeuvre presque partout - et que la Commission européenne préconise elle aussi - se situent dans une tout autre logique. Elles s'articulent autour d'un mot-clé: flexibilité. Flexibilité des salaires, des conditions de travail, des systèmes de protection sociale. Mais pas flexibilité des rémunérations des hauts dirigeants d'entreprise, ni du taux de rentabilité du capital financier.

A partir de telles prémisses, l'économie, la monnaie et le sort de la population active peuvent effectivement relever du "pilotage automatique" par le marché, pour reprendre une formule que l'on affectionne à la Bundesbank. Selon qu'elles y seront ou non confirmées, le sommet de Luxembourg permettra de vérifier si l'"Europe sociale" reste cantonnée au statut de parent pauvre de la construction communautaire. Et, accessoirement, si, à Amsterdam, M. Jospin n'a pas conclu un marché de dupes.

FACE au consensus néolibéral sur les vertus d'une nouvelle version de la "loi d'airain", les contre-offensives des organisations de salariés apparaissent encore embryonnaires. Et ce n'est pas le syndicalisme de sommet pratiqué à Bruxelles par la Confédération européenne des syndicats (CES) qui remplacera les luttes sociales nationales coordonnées à l'échelon européen.

(1) Henry Guaino, Robert Castel, Jean-Paul Fitoussi, Jacques Freyssinet, Chômage, le cas français, rapport du Commissariat général du Plan présenté le 20 octobre 1997.